

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 28
- ayant pris part au vote : 33
- procurations : 5

L'an deux mille vingt et le 8 juillet à 18 heures et 30 minutes, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 2 juillet 2020, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été organisée selon les conditions prévues par l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020.

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, MME SIMON-LABRIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, MME PIEROT, MME CELERIER, MME TOULZE, M. COMBE, MME JARRIGE, MME CABERO, M. DOMENEGHETTY, MME PERROUX, M. MOLET, MME FERRE, M. MERLEY, MME SERRET-PERES, M. GARDE, MME GENNARO-SAINT, M. CANCEL, M. ESPIAU.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. ORTIC (POUVOIR A M. NAVARRO), M. BAMIÈRE (POUVOIR A M. COMBE), MME TOULZE (POUVOIR A MME GREGOIRE), M. CADIEU (POUVOIR A M. NAVARRO), MME GRUEL (POUVOIR A MME GENNARO-SAINT).

MME CHRISTINE CELERIER a été élue secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2020/63

Objet : Modification du tableau des effectifs au titre des agents contractuels

Vu l'avis du Comité Technique en date du 30 juin 2020,

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Effectivement, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal :

- La création de **deux postes d'Agent de Surveillance de la Voie Publique** pour recruter deux agents contractuels au service de la Police Municipale dans le cadre d'un accroissement d'activités sur le fondement de l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984.

Ces postes sont ouverts sur le grade :

D'adjoint administratif territorial

Durée hebdomadaire : 35 heures

- La création d'un poste permanent de peintre pour recruter un agent contractuel à la Direction des Services Techniques sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984, en l'absence du recrutement d'un titulaire.

Ce poste est ouvert sur le grade :

D'adjoint technique territorial

Durée hebdomadaire : 35 heures

- Création d'un poste permanent d'assistant de Direction pour recruter un agent contractuel à la Direction Générale des Services sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984, en l'absence du recrutement d'un titulaire.

Ce poste est ouvert sur les grades :

D'adjoint administratif territorial

D'adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe

Durée hebdomadaire : 35 heures

- La création d'un poste permanent de chargé de communication pour recruter un agent contractuel à la Direction de la Culture de la Communication et des Animations sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984, en l'absence du recrutement d'un titulaire.

Ce poste est ouvert sur le grade:

D'adjoint administratif territorial

Durée hebdomadaire : 35 heures

- La création d'un poste permanent d'adjoint au Directeur de la Communication pour recruter un contractuel à la Direction de la Culture, de la Communication et des Animations sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984, en l'absence du recrutement d'un titulaire.

Ce poste est ouvert sur le grade :

D'adjoint administratif territorial

Durée hebdomadaire : 35 heures

Une enveloppe de crédits est prévue à cette fin.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Moins 4 abstentions, Mme Gennaro-Saint, M.Cancel, M.Espiau, Mme Gruel (Pouvoir à Mme Gennaro-Saint)

- D'approuver la modification du tableau des effectifs telle que présentée ci-dessus.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Marc PÉRE

Pour le Maire et par délégation
Le 1^{er} Adjoint
Yvan Navarro



- Transmis le
- Affiché le

- 9 JUIL. 2020

- 9 JUIL. 2020